



OL-gd 29/06//2025

Procès-verbal du CA du mardi 3 juin 2025

Administrateurs présents Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Georges Davignon, Claude Saulgeot, Luc Corneloup, Jacques Lelarge, Gabriel, Mathieu, Richard Serret, Olivier Billioud, Claudine Béraud.

Représentés : Jean Claude Secchi (mandat à O. Labasse), Nicole Barbier (mandat à O. Labasse), Jean Bernard Lemoine (mandat à O. Labasse), Philippe Testard (mandat à C. Saulgeot)

Le CA peut délibérer valablement : (14/14) sur l'ordre du jour envoyé le 31 mai par le Président sortant, avec la convocation :

- 1) Approbation formelle du PV du CA du 6 mai
- 2) retours sur l'AG du 16 mai
- 3) élection du bureau suite à l'AG (nomination et renouvellement des administrateurs)
- 4) stationnement cœur et centre village : quelle suite à donner ?
- 5) PLUI HMB (Plan local d'urbanisme intercommunal- habitat, mobilité, bioclimatique)
- 6) feuille de route 2025-2026
- 7) questions diverses (OM,...)

Les administrateurs souhaitent la bienvenue à Olivier Billioud, nommé à l'AG du 16 mai. Un tour de table permet à chacun de se présenter, avec ses centres d'intérêt, compétences et activités professionnelles.

1° Approbation formelle du PV du CA 6 mai 2025 :

Le PV, dont le projet avait été ratifié par le bureau, est approuvé formellement à l'unanimité et signé par OL et GD. Il avait été envoyé aux adhérents et à Madame le Maire le 31 mai 2025.

2° Retours sur l'AG du 16 mai 2025

Madame le Maire, Vanessa Bruno, et le 1^{er} adjoint, Philippe Abrahami ont fait à BVV l'honneur de leur présence et permis ainsi d'échanger lors du débat qui a suivi la présentation des rapports statutaires et de la prospective pour le village (Presbytère, cœur de village...), inscrit dans le territoire du SCoT et dans celui du Grand Annecy (TCSPi, PLUi HMB). Madame le Maire a bien voulu annoncer que le Président de BVV sera consulté pour les réunions sur les travaux du presbytère dès l'architecte désigné.

Le diaporama a été envoyé le 22 mai par Olivier en PDF aux sociétaires et invités avec un point de vigilance sur le projet de PLUi HMB en cours d'enquête publique. Nous avons enregistré quelques nouveaux adhérents ; les habitants se sont montrés plus intéressés par l'immédiateté de la gestion du stationnement en centre village que par le PLUi-HMB ou le SCoT qui vont réglementer l'avenir de la commune pour les 15 ou 20 ans à venir.

3° Election du bureau

Olivier accepte de se représenter à la Présidence en attente d'un successeur, mais se réserve de mettre fin à son mandat avant les élections de mars 2026 pour retrouver, en cas de besoin, sa pleine liberté de parole sans engager BVV. Il est réélu à l'unanimité.

Jean -Claude Secchi, qui a préparé le CA avec Olivier (cf. listing des cotisations à date adressé aux administrateurs pour relances la veille de la réunion du CA), l'a chargé de présenter son accord de poursuivre sa fonction de trésorier pour la durée du mandat du Président. Il est réélu.

Nicole, absente, confirmera la poursuite de sa mission lors d'un prochain conseil.

Philippe Testard et Georges Davignon se représentent à la vice-présidence ; ils sont réélus.

Olivier Billioud et Gabriel Mathieu intègrent le bureau comme suppléants. Il est proposé, en conséquence, de modifier à partir de la rentrée de septembre l'horaire et le jour des réunions du CA : 18h30-20h30, le mercredi ou le jeudi en fonction des disponibilités de la salle. A confirmer.

4° Stationnement cœur et centre village

Richard rappelle la note de la mairie "Les Actus – Veyrier-du-Lac" de mai 2025 relative aux règles de stationnement depuis le 1^{er} mai 2025 : <https://www.veyrier-du-lac.fr/index.php/stationnement-2/>; De ses pointages nombreux et réguliers il ressort des observations sur les 3 parkings et 67 places disponibles en cœur de village. Le constat pour les emplacements de ces parking est que l'occupation moyenne (en zone bleue) est inférieure à 50%. Deux solutions envisagées par le GT pour les riverains d'habitat vernaculaire sans garage : 1° Retour en arrière vs zone bleue , mais il est à craindre un report important aux parkings Veyrière et Epelles du fait du stationnement réglementé sur les autres zones du centre village. 2° Maintien zone bleue avec attribution de macaron strictement encadrée sur base de critères d'attribution précis et incontestables à définir.

Nous rappelons la note n° 4 de BVV « criticité du stationnement en centre village et en été » du 10/04/2023. Le Président rencontrera prochainement la Mairie pour une solution d'attente à court terme.

5° PLUi HMB

Le groupe de travail (Olivier Labasse, Richard Serret, Georges Davignon...) se réunira à nouveau le 10 juin pour finir l'examen des 900 pages du dossier relatives à Veyrier-du-Lac et lister les points litigieux. Olivier rédigera ensuite le mémo (cf. OAP etc...) et déposera les observations et demandes de BVV sur le registre dématérialisé de l'enquête publique qui s'achève le 27/06/2025 à 17h30. [*Fait le 27/06 à 11h, contribution n° 2012, envoyée par OL aux administrateurs et jointe à l'envoi du PV*]

6) feuille de route 2025-2026

Point à reprendre à la prochaine réunion.

7) Questions diverses.

Conseil municipal du 5 juin 2025. Georges confirme que le Cabinet ARTER, mandaté, n'a pas développé d'étude programmatique sur les sites immobiliers : la gare du téléphérique, la Poste, l'hôtel Riva, alors que la Commune est classée commune touristique ; La Poste : fermeture confirmée au 7 juillet. C'est l'abandon du service public.

PLUi-HMB : plusieurs communes des rives du lac ont contesté le projet. Nuancier : une charte des couleurs figurait déjà dans le PLU de Veyrier-du-Lac de 2017 en vigueur jusqu'à l'approbation définitive du PLUi HMB du Grand Annecy après les modifications éventuelles suite à l'enquête publique.

Maison de la Nature à La Ravoire : hormis le coût important, aucune information n'a été communiquée concernant la surface au sol, la viabilité du programme pédagogique, l'investissement sur la durée, l'exploitation et les conditions de l'animation. BVV rappelle son attachement à la non artificialisation du site et la disponibilité de plusieurs bâtiments communaux.

OM. La collecte en porte à porte, qui est une compétences du Grand Annecy, est arrêtée sur la route de la Corniche, mais pas sur celle de Mont Veyrier.

Prochain CA mardi 1^{er} juillet 2025 à 17h30 à la Veyrière